

## Argumentaire « centres de santé »

La solution de centre de santé s'impose car c'est à la fois une structure dispensatrice de soins comme de prévention, répondant à des besoins de proximité, et ce pour les raisons suivantes :

- il est un lieu qui participe par ses missions à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé en offrant soins et prévention à tous, par le tiers payant intégral, la coordination des soins, l'accompagnement social des patients, la prise en compte de toutes les populations sans discrimination sociale, culturelle ou religieuse, la prévention, la proximité avec une amplitude d'ouverture adaptée aux besoins du territoire et des populations
- il a la possibilité d'accès à des soins non programmés et participe à la permanence des soins ambulatoires
- il constitue un lieu de stages pour la formation des différentes professions de santé
- le Centre de santé est une réponse à la question de la désertification médicale, car
- il salarie les personnels de santé médicaux et paramédicaux, et donc les postes sont de la responsabilité du gestionnaire, à la différence de la Maison de santé pluridisciplinaires composée de praticiens libéraux, donc seuls détenteurs de leur poste, notamment en cas de départ, comme aucune obligation pour eux de se trouver un successeur (si ce n'est moral)
- il répond à une demande de plus en plus large des jeunes praticiens qui souhaitent être salariés et travailler dans une structure collective, déchargés de la problématique de la gestion, bénéficier d'avantages sociaux, notamment congé maternité (et paternité)
- il offre le tiers payant généralisé, car c'est une obligation pour ces structures, ce qui n'est pas le cas pour les maisons de santé pluridisciplinaires (qui néanmoins peuvent le faire si elles le souhaitent)
- il offre des tarifs obligatoirement de secteur 1, donc sans dépassement d'honoraire en médecine général, spécialiste et paramédical ; ce n'est pas une obligation pour les maisons de santé pluridisciplinaires
- il offre un plateau technique au regard du projet de santé établi par la structure
- il favorise le juste soin au juste coût pour les tarifs dentaires non opposables ou hors nomenclature
- il propose une durée des rendez-vous de consultation adaptée à une prise en charge qui assure la qualité des soins, selon les recommandations et référentiels quand ils existent
- le centre de santé s'engage à assurer un suivi des patients dans la durée, par des professionnels de santé qui ont accès aux données du dossier partagé
- il veut faciliter la mise en place de comité d'usagers et les associer à la vie du centre de santé par des instances de consultation élargies
- il privilégie le travail en réseau et veut répondre aux besoins sociaux, en lien avec les structures sociales du territoire sur lequel il rayonne.

Dans une démarche de médecine de proximité, il est indispensable d'associer la création de centres de santé à la défense de l'hôpital de proximité afin qu'ils travaillent au maillage territorial d'un bassin de santé en étroite collaboration l'un avec l'autre. La décision d'implantation d'un centre de santé ne peut se faire sans associer la population à la définition des besoins locaux, notamment au regard de la démographie médicale existante, notamment en nombre de praticiens libéraux, mais aussi et surtout de son évolution dans les cinq voir dix prochaines années.